

**1<sup>er</sup> PROJET**

**AVIS PUBLIC**

**Règlement no V 654-2018-03 modifiant le règlement  
de zonage no V 654-2017-00 et ses amendements  
(Zone HAB.49 et dispositions relatives aux clôtures)**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 22 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 654-2018-03 modifiant le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.49 et dispositions relatives aux clôtures).

**Objets du projet de règlement :**

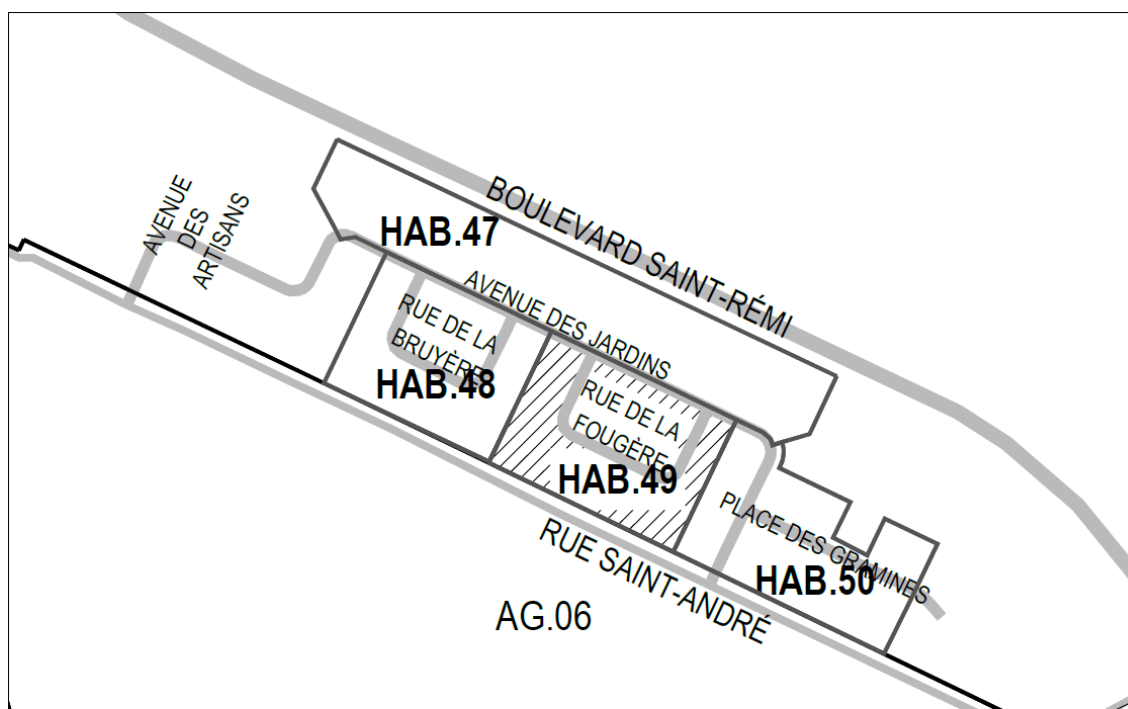
Le règlement a pour but :

- d'autoriser des bâtiments d'habitation bifamiliale dans l'ensemble de la zone HAB.49;
- de modifier la hauteur maximale des clôtures autorisée en cour avant secondaire ;
- d'augmenter à 8 m<sup>2</sup> au lieu de 4 m<sup>2</sup> la superficie maximale de chaque cabanon (1 par logement maximum).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 19 novembre 2018 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



**EXTRAIT - ZONAGE ACTUEL**

PROJET DE RÈGLEMENT V654-2018-03  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE V654-2017-00

 ZONE CONCERNÉE  ZONE CONTIGÛE

SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

DATE: 22-10-2018

RÉFÉRENCE: N/A

ECHELLE: Aucune

PLAN 1 DE 1

**LE RÉSUMÉ DU PROJET ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.**

**DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 2 novembre 2018**

**Diane Soucy, OMA  
Greffière**